



INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
LIGUE PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR



Handball Formation Méditerranée

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Parcours Modulaire

Version 8/10/21



Handball Formation Méditerranée

Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Handball - 45 Rue Emilien Gautier - 13290 Aix-en-Provence

Tél : 04 91 23 04 04 - Mail : 6300000.formation@ffhandball.net

Déclaré OF 93 13 13638 13 auprès du préfet de région SUD PACA

SOMMAIRE

INTRODUCTION **p.2**

CHAPITRE I – Présentation de l'ITFE **p.3**

- A- L'historique p.3
- B- Les missions p.3
- C- Les publics visés p.3
- D- Les offres de formation p.4

CHAPITRE II – Organisation de l'ITFE **p.4**

- A- Le « Conseil de Perfectionnement » p.4
- B- Les sites de formation p.4
- C- Les hébergements à proximité des principaux sites p.4
- D- L'équipe pédagogique et administrative p.5
- E- Méthodes et moyens pédagogiques p.7
- F- Moyens techniques p.7
- G- Les stagiaires en situation de handicap p.8

CHAPITRE III – Vie du stagiaire **p.9**

- A- Déroulé de la formation p.9
- B- La FOAD (Formation Ouverte À Distance) en autonomie p.9
- C- Retard et absences p.10
- D- Validation des temps de formation p.10
- E- Vérification des acquis p.11
- F- Les obligations du stagiaire p.11
- G- Questions, satisfactions, réclamations p.11
- H- Période crise sanitaire « Covid 19 » - Les consignes p.12
- I- À consulter en ligne : Le règlement intérieur p.12
Les conditions générales de vente

INTRODUCTION – Accueil du stagiaire

Madame, Monsieur,

Vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer votre formation au sein de Handball Formation Méditerranée, institut de formation de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Handball, qui siège 45 avenue Emilien Gautier à Aix en Provence, et nous vous en remercions.

Notre institut propose une offre riche, de formations et de certifications professionnelles, déployée sur le territoire Région Sud, notamment au travers de l'apprentissage.

Les formateurs d'HFM, reconnus dans le monde du sport, mettent leur expertise et leur savoir-faire à votre disposition, pour une formation adaptée aux compétences et attentes visées des stagiaires et de leurs structures employeuses.

HFM s'appuie sur un Conseil de Perfectionnement et une équipe pédagogique qui s'engagent dans une démarche qualité, en appréciant les programmes proposés et l'expertise des intervenants, pour vous garantir une formation en parfaite adéquation avec vos attentes.

Le leitmotiv majeur d'HFM est de permettre aux stagiaires en formation, d'acquérir de nouvelles compétences pour une bonne pratique au service des Handballs.

Si notre engagement vous donne un certain nombre de droits, il vous impose également le respect de vos devoirs tout au long de votre parcours de formation, au sein de l'institut et dans l'association qui vous accueille et/ou vous emploie.

La qualité de notre accueil et encadrement sont des réponses pour vous accompagner dans vos projets associatifs ou professionnels et nous sommes ravis de vous mettre à disposition ce livret dans l'esprit des valeurs humanistes qui nous animent.

Notre équipe est complétée par l'expertise d'un référent handicap qui répondra à toutes les sollicitations et questionnements en termes d'accueil de stagiaires en situation de handicap.

Nous vous souhaitons la bienvenu(e) parmi nous ainsi qu'une très bonne formation à toutes et tous.



*Armand GRIFFON
Vice-président délégué de la Ligue
Élu en charge de l'ITFE*

CHAPITRE I – Présentation de l'ITFE

A – L'historique

Handball Formation Méditerranée est un institut territorial de formation et de l'emploi (ITFE) intégré à l'association dite « Ligue Provence Alpes Côte D'Azur de Handball ».

Sa constitution s'est préparée pendant un an en 2009 par un travail approfondi de la CTF Denise Pedrini et le vice-président de la Ligue Victor Nataf, qui est depuis le directeur d'HFM.

Le bureau est constitué par des élus de la Ligue, le suivi pédagogique est assuré par la CTS Claire BRUNET.

À partir de 2010, l'ITFE porte un D.E.J.E.P.S Handball pour toute la région SUD-EST avec un agrément de la DRJSCS.

En 2013, HFM fut agréé pour un BPJPES Sport Collectif et en 2015 pour le BPJEPS APT.

A ces formations diplômantes d'état se greffent les formations fédérales de niveau régional et inter-régional. Depuis sa création, HFM s'est ingénié à former, pour professionnaliser le Handball et donner des perspectives réelles d'emplois. La montée en puissance du monde de l'apprentissage a permis d'associer HFM à Futurosud CFA des métiers du Sport, à la fois pour les formations proches de notre sport mais aussi en partenariat avec des formations plus larges portés par Futurosud et le lycée Cocteau de Miramas.

La création de Titre par la FFHandball a remodelé le champ d'intervention. L'ITFE collabore désormais avec deux CFA : la FFHandball et Futurosud.

Les intervenants sont souvent issus, en plus des salariés de la Ligue, des comités et des clubs de la Ligue PACA Handball. L'ITFE s'entoure des compétences nécessaires auprès d'autres organismes.

Malgré l'évolution des tâches et le nombre croissant de formateurs et de stagiaires, le bureau directeur n'est toujours composé que de bénévoles.

B – Les missions

Les missions de l'ITFE sont les suivantes :

- **DEVELOPPER, STRUCTURER, ET PROMOUVOIR une OFFRE GLOBALE DEFORMATION lisible et efficace** répondant aux besoins des acteurs (publics visés) et des structures de la Ligue, comités, et clubs
- **SE METTRE EN RESEAU** afin de développer une complémentarité de l'offre répondant à la fois aux besoins territoriaux et locaux
- **APPORTER DES SOLUTIONS ET REPONSES adaptées aux enjeux de DE LA PROFESSIONNALISATION** au travers d'un accompagnement à la création, la pérennisation, ou à la sécurisation de l'emploi



C – Les publics visés

- L'encadrement sportif (du débutant, loisir, jusqu'au haut niveau)
- Les arbitres, les jeunes arbitres et de leurs formateurs
- Les dirigeants associatifs professionnels et bénévoles
- Le personnel de la Ligue et des Comités
- Les sportifs de haut-niveau et en reconversion
- Les formateurs de l'ensemble des secteurs de Formation

D – Les offres de formation

L'ITFE propose les formations présentées dans le guide des formations <http://handball-formation.fr/guide-des-formations-2021-2022>



CHAPITRE II – Organisation de l'ITFE

A- Le Conseil de Perfectionnement

L'ITFE est piloté par un Conseil de Perfectionnement qui examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'ITFE, notamment sur :

- Prise en compte des réflexions des formateurs et des stagiaires pour améliorer les différents parcours et les adapter à la réalité du moment
- Suivi des observations ou réclamations et s'informer sur les mesures prises en adéquation
- Mise en place d'actions spécifiques pour appréhender les causes d'échecs et trouver un remède adéquat
- Aide possible à l'adaptation des formations en fonction de l'évolution des demandes et des textes gouvernementaux
- Anticipation des faiblesses de l'institut et présentation des solutions et suivis des actions spécifiques programmées.

Le Conseil de Perfectionnement est présidé par le Président de la Ligue, BAUDET Jean Luc.

Il est composé du Vice-Président délégué : GRIFFON Armand, du Directeur : NATAF Victor, de la trésorière : SANGUINETTI Martine, d'une personne ressource : DEBANT Michel, d'une cadre d'état CTS : BRUNET Claire.

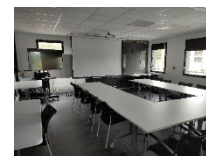
Les salariés de la LPACAHB coordonnateurs de formation : PEDRINI Denise, TURMO Mathieu, MARY Alexandre, DRUSIAN Marc, BAUDET Laurent, FIORI Laetitia. La salariée du secrétariat : GINESTE Stéphanie

Deux représentants des stagiaires : un féminin et un masculin choisis en fonction de l'ordre du jour.

B- Les sites de formation

Les enseignements se déroulent dans les salles de cours dédiés de :

- Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Handball situé au 45, rue Emilien Gautier, 13090 AIX EN PROVENCE
- Maison Régionale des Sports situé 809, boulevard des Écureuils, 06210 MANDELIEU
- Lycée d'enseignement agricole privé situé chemin de Prugnon, 83470 SAINT-MAXIMIN



Les enseignements pour la mise en pratique se déroulent au :



- Palais des Sports Robert BERTANO Rue Urdy MILOU, 13500 MARTIGUES
- Gymnase Maurice Janetti D560L, 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
- Complexe sportif Coubertin, avenue Pierre de Coubertin, 13160 CHATEAURENARD

C- Les hébergements à proximité des principaux sites

Exemples non exhaustifs :

LIEU DE FORMATION	LIEU HEBERGEMENT	ADRESSE HEBERGEMENT
AIX EN PROVENCE	Aix Hôtel	Les Milles, 115 Rue Charles Duchesne, 13290 Aix en Provence
MARTIGUES	Hotel IBIS Martigues Centre	Rond point de l'hôtel de ville, Avenue Louis Sammut, 13500 Martigues
MANDELIEU	Hotel IBIS Cannes Mandelieu	2 Bd des Ecureuils, 06210 Mandelieu La Napoule
ST MAXIMIN LA STE BEAUME	Hotel IBIS Budget	Za de La Laouve Rue Coudoulet, 83470 Saint Maximin La Sainte Baume
CHATEAURENARD	Hôtel Akena City	947 avenue Jean Mermoz, 13160 Châteaurenard

D- L'Équipe pédagogique et administrative

En fonction de votre demande, vous pouvez contacter :

Stéphanie GINESTE	Secrétariat des formations	04 91 23 04 04 6300000.formation@ffhandball.net
Armand GRIFFON	Référent handicap	06 60 91 13 31 6300000.agriffon@ffhandball.net
Claire BRUNET	Responsable pédagogique	06 01 59 28 34 6300000.cbrunet@ffhandball.net
En attente de formation	Aide à la connexion et l'utilisation de Campus des Handballeurs	04 91 23 04 04 6300000.formation@ffhandball.net

Les coordonnateurs et coordonnatrices :

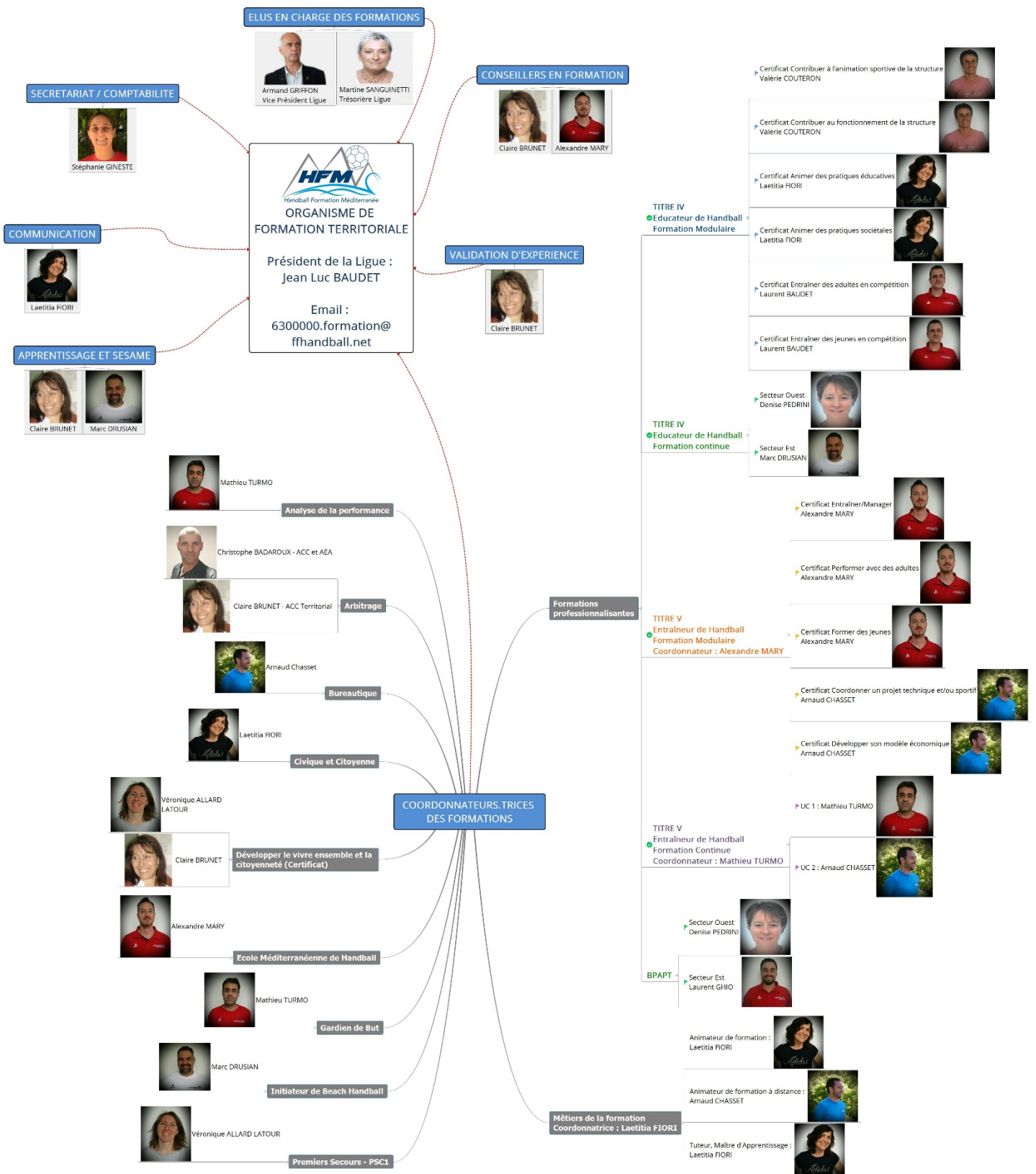
➔ Formations professionnelles en parcours continu

Marc DRUSIAN	Coordonnateur de la formation « TFP IV « Educateur de Handball » secteur Est parcours continu « Initiateur Beach Handball Région Sud » (modulaire et continu)	06 28 92 47 27 6300000.mdrusian@ffhandball.net
Laurent GHIO	Coordonnateur de la formation « BPJEPS APT » secteur Est	06 59 91 93 28 ghio.laurent@gmail.com
Denise PEDRINI	Coordonnatrice de la formation « TFP IV Educateur » de Handball secteur Ouest parcours continu « BPJEPS APT » secteur Ouest	06 52 37 94 18 6300000.dpedrini@ffhandball.net
Mathieu TURMO	Coordonnateur de la formation « TFP V Entraîneur de Handball » parcours continu « Gardien de But » (modulaire et continu) « Analyse de la performance » (modulaire et continu)	06 62 66 11 78 6300000.mturmo@ffhandball.net

➔ Formations en parcours modulaires (à finalité professionnelle ou non)

Véronique ALLARD-LATOURE	Coordonnateur des formations PSC1	06 60 76 68 94 6300000.vallardlatour@ffhandball.net
Christophe BADAROUX	Coordonnateur des formations de l'Arbitrage	06 12 88 33 58 6300000.cbadaroux@ffhandball.net
Laurent BAUDET	Coordonnateur de la formation « Entraîneur Territorial Jeune »	06 03 89 67 61 6300000.lbaudet@ffhandball.net
Valérie COUTERON	Coordonnatrice des formations « Vie Associative »	06 62 69 98 38 6313000.vcouteron@ffhandball.net
Laetitia FIORI	Coordonnatrice des formations « Animer les pratiques socio-éducatives et sociétales » « Tuteur Maître d'Apprentissage », « Animateur de Formation », « Civique et Citoyenne »	06 28 92 47 25 6300000.lfiori@ffhandball.net
Alexandre MARY	Coordonnateur de la formation « Titre V Entraîneur de Handball » (parcours modulaires) Formateur « Tuteur Maître d'Apprentissage » Formateur « Animateur de Formation »	06 38 99 95 99 6300000.amary@ffhandball.net
Sylvain PEINY	Coordonnateur de la formation « Entraîneur Territorial Adulte »	06 74 07 28 25 sylvain.peiny@hotmail.fr

Organigramme complet :



Pour l'ensemble de ses formations, l'ITFE peut faire appel à des professionnels du handball, des bénévoles, ou des formateurs extérieurs.



Dans le cadre de sa démarche qualité, l'ITFE s'assure que l'ensemble des formateurs mobilisés (internes et externes) soient compétents et répondent favorablement à sa charte qualité et aux objectifs pédagogiques des formations.

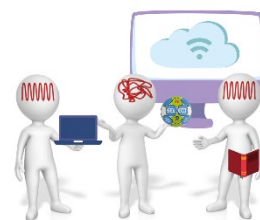
Retrouvez la liste des formateurs (non exhaustive, susceptibles d'être complétées par des formateurs bénévoles et/ou occasionnels) via ce lien : <http://handball-formation.fr/guide-des-formations-2021-2022/> (consultez le tableau sous l'image du guide des formations)

E- Les méthodes et moyens pédagogiques

Chaque formation proposée est déclinée en différents « temps » pour répondre conjointement aux problématiques de disponibilité et de proximité.

Cela peut être :

- Du présentiel : journée ou ½ journée de formation, le lieu est défini en fonction des formations et du nombre d'inscrits.
- Des Classes Virtuelles : sur le lieu de votre choix, dans la grande majorité via zoom, en présence du ou des formateurs.trices.
- De la Formation Ouverte à Distance (FOAD) en autonomie : sur la plateforme Campus des Handballeurs, vous lirez des documents, répondrez à des quiz, visionnerez des vidéos et/ou transmettez des séances ou dossiers à votre formateurs.trices.
- Du tutorat : en fonction des formations, vous pourrez être tutoré.
- De l'alternance pédagogique au sein du club ou de la Mise en Situation Professionnelle (MSP) avec des productions à rendre.



F- Les moyens techniques

Les horaires des formations sont habituellement 9h - 12h et 13h - 17h. Ils peuvent être modifiés selon les besoins pédagogiques.



Des salles de formation à Mandelieu (06), Martigues (13 ouest), St Maximin (83), Aix (locaux de la Ligue 13 est), Chateaufort (13) seront mobilisées en priorité. Selon les besoins pédagogiques et techniques, les stagiaires seront amenés à se déplacer sur d'autres lieux de formations au sein du territoire régional.

Pour que ces regroupements en présentiel se déroulent dans les meilleures conditions, nous utilisons des salles équipées, dans la mesure du possible, du matériel suivant :

- Tables et chaises
- Paperboard et feutres
- Vidéoprojecteur HDMI ou VGA

Dans tous les cas, l'ITFE **veille toujours à ce que les espaces utilisés répondent aux règles de sécurité** d'un Établissement Recevant du Public (ERP) et aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dès lors qu'une de ces dernières intègre la formation concernée.

Des points de restauration sont présents à proximité des lieux de formation, vous pouvez demander des informations sur ces points auprès de l'ITFE.

Pour les formations sur plusieurs jours, une solution d'hébergement peut être proposée aux stagiaires. Dans le cas contraire, des hébergements existent à proximité des lieux de formation. Vous pouvez demander des informations sur ces lieux auprès de l'ITFE.

Les temps de formation en distanciel pourront se réaliser sur l'une des plateformes suivantes : Campus des handballeurs, Zoom, Teams (autres si nécessaire).

L'information sera communiquée dans les convocations respectives de chaque temps.

Important : l'attestation de présence établie par le formateur ne pourra se faire que par une confirmation visuelle en continue du stagiaire. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'un ordinateur avec une caméra fonctionnelle pour les séances en distanciel.



G- Les stagiaires en situation de handicap

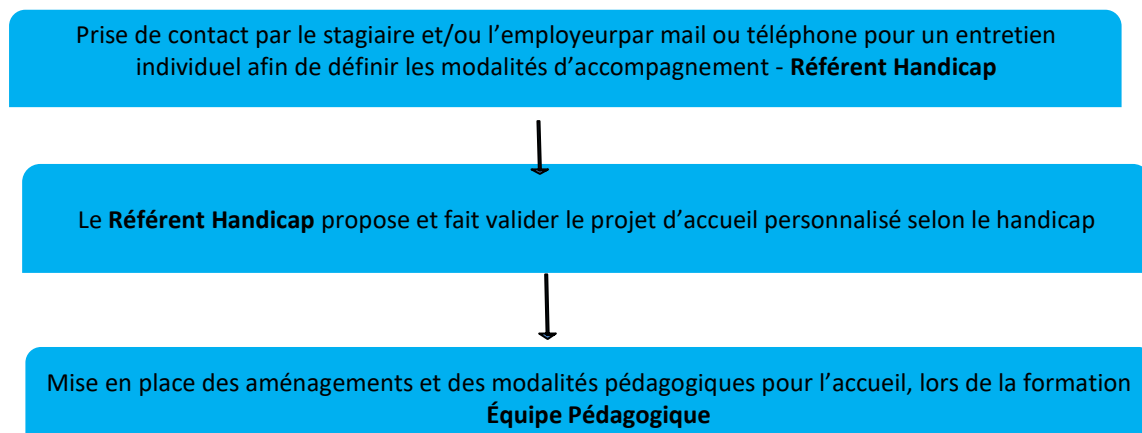


La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non- discrimination et de droit à la compensation du handicap.

Si vous êtes déclaré en situation de handicap, l'ITFE vous accompagne :

- en adaptant et aménageant l'environnement de la formation
- en adaptant les rythmes et les temps de formation
- en adaptant les modalités pédagogiques, les contenus, les supports et les outils

Procédures d' « Accueil Handicap » :



Modalités d'accompagnement communes :



- **Accessibilité et aménagements du site de formation :**

Les sites de formation disposent des conditions requises pour accueillir les personnes en situation handicap

- **Aménagements de la formation :**

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, mise en place de boucle magnétique...) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- Mise à disposition d'assise adaptée (swissball, chaise)
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel

- **Aménagements pédagogiques possibles :**

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques en version numériques à l'issue de la formation
- Équipe pédagogique sensibilisée au Handicap

Modalités d'accompagnement spécifiques :

**En fonction du type d'handicap, des modalités spécifiques pourront être également mise en œuvre
CONSULEZ LES PARTENAIRES ET CONTACTS UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

<http://handball-formation.fr/guide-des-formations-2021-2022/> (consultez le tableau sous l'image du guide des formations)

CHAPITRE III – La Vie du Stagiaire

A- Déroulé de la formation

Le stagiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et textes relatifs à l'organisation de la formation et notamment les présents éléments ainsi que le règlement intérieur de l'ITFE.

Le déroulé et le contenu général de la formation sont à retrouver sur chaque fiche descriptive de la formation concernée dans le guide des formations.

Une présentation plus précise du déroulé de la formation, de son contenu et de l'organisation sera effectuée dès le premier temps de la formation.

Chaque stagiaire recevra une convocation pour chaque temps de formation. Cette dernière précisera :

- Le.s jour.s et les horaires
- si la formation est en présentiel, le lieu de la formation
- si la formation est en distanciel, l'outil utilisé
- les coordonnées du responsable de la formation
- diverses informations et précisions

Chaque stagiaire, ayant eu la confirmation de son inscription, se présente à l'adresse et l'heure indiqués sur sa convocation. Nous demandons aux stagiaires d'arriver à minima 10 minutes avant le début de la formation afin d'assurer un démarrage de cette dernière à l'horaire initial.

En fonction des temps de formation, il sera proposé différentes formules. Les horaires des formations sont habituellement 9h - 12h et 13h - 17h. Ils peuvent être modifiés selon les besoins pédagogiques.

Les stagiaires doivent se conformer au programme de la formation qui leur sera présenté.

Lors des formations en présentiel, il est demandé à chaque stagiaire de signer la feuille d'émargement par demi-journée.

B- La FOAD (Formation Ouverte À Distance) en autonomie Plateforme e-learning

**Campus
des handballeurs**

Les enseignements à distance en autonomie se déroulent sur Campus des Handballeurs via : la plateforme e-learning LMS Syfadis « Campus des Handballeurs ». **En vous inscrivant à la formation, vous avez déjà créé votre compte** (que vous soyez licencié.ee ou non).

Tuto complet d'aide à l'inscription :

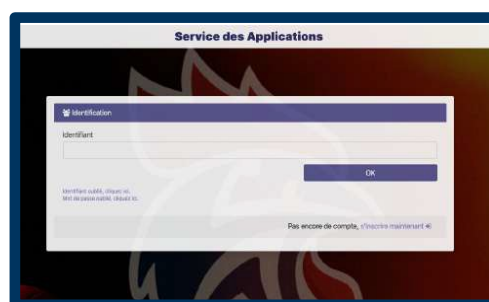
<https://ffhandball-formation.sportteef.com/Directory/Home.aspx?idPageData=8594751488>

Pour se connecter : **1-** Rendez-vous sur la page d'accueil à l'adresse : <https://ffhandball-formation.sportteef.com>

2- Dans le menu de gauche, cliquez sur "Me connecter"



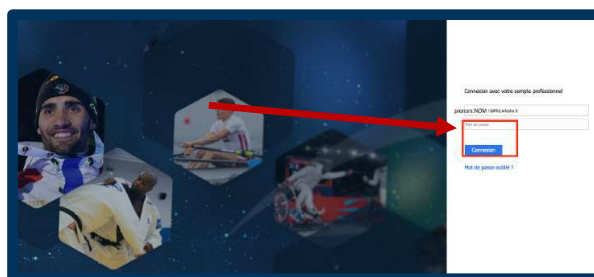
3- Vous arrivez sur cette page de connexion, entrez votre identifiant



4- Cela vous emmène sur la page ci-contre. Vous pouvez alors entrer le mot de passe

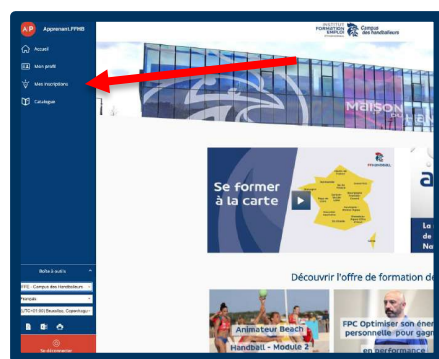


NE PAS TOUCHER à l'identifiant qui apparaît (XXX.XXXXXX@ffhb.infoshn.fr)



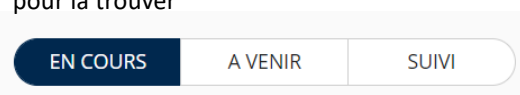
5- Vous arrivez sur la plateforme **Campus des Handballeurs** cette fois-ci en étant connecté à votre compte. Nous vous conseillons de :

- Mettre cette page en favoris dans votre navigateur internet (Chrome ou Firefox Mozilla de préférence)
- D'enregistrer votre identifiant et mot de passe sur votre navigateur internet et de les noter afin de ne pas les perdre



6- Accédez à votre formation en cliquant sur « **Mes inscriptions** » dans le menu de gauche

Attention, si votre formation n'apparaît pas cliquez sur EN COURS ou A VENIR ou SUIVI pour la trouver



C- Retards et absences :

En cas de retard sur une formation, le stagiaire doit en avertir le formateur.

En cas d'absence sur une formation, le stagiaire doit en avertir le formateur et le secrétariat de la formation. Un justificatif d'absence sera demandé.

Par ailleurs, les apprenants ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles justifiées. Lorsque le stagiaire est salarié d'une structure, l'ITFE informera l'employeur des absences.

La gestion des absences lors des sessions de formation reste un sujet central puisque l'assiduité et l'implication du stagiaire sont des clés de la réussite de la formation. L'ITFE a donc mis en place une gestion des absences, permettant une adaptation aux différentes situations rencontrées.

La validation de la formation étant soumise à une participation complète aux différents temps, l'ITFE pourra proposer au stagiaire absent, différents temps de rattrapage en fonction des opportunités existantes et des motifs de l'absence.

D- La validation des temps de formation

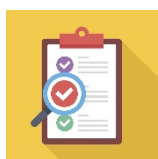
La validation de l'ensemble des formations est soumise aux éléments suivants :

- La présence sur l'ensemble des séquences de formation en présentiel et en distanciel (si proposé)
- Si proposé, la réalisation du parcours à distance (FOAD)
- Le rendu des différents travaux qui seront demandés

Pour les certifications, l'obtention de l'épreuve certificative et des modules associés est nécessaire (voir partie suivante). À l'issue de la formation, et sous réserve des critères ci-dessus validés, l'ITFE remettra au stagiaire une attestation de formation.

Depuis la réforme des formations fédérales, chaque licencié a la possibilité de créer et personnaliser son parcours de formation en fonction de ses besoins. Ainsi, chacun peut suivre un parcours de formation par module, à intervalles différents, afin d'agglomérer plusieurs modules de formation et se présenter à une épreuve de certification pour faire reconnaître une ou plusieurs compétences. La durée de validité d'un module de formation est de 5 ans.

E- La vérification des acquis



Pour chaque module, et à partir des compétences listées dans chaque fiche individuelle de présentation des formations (cf. Guide des formations et référentiel fournis par le formateur en début de formation), la **vérification de l'atteinte des objectifs** se fera par une auto-évaluation (auto-positionnement) **du stagiaire en amont** et **en fin de formation** ou lors d'un échange téléphonique (ou visio) avec le formateur.

Pour les épreuves certificatives, les modalités de l'épreuve sont à retrouver sur le tableau de présentation des certifications (cf. Guide des formations), les critères d'évaluation dans le référentiel de formation sont remis au stagiaire par le formateur.

F- Les obligations du stagiaire



Il s'engage, pendant toute la durée de la formation à

- Respecter le règlement intérieur de l'ITFE
- Suivre le parcours de formation et répondre à ses obligations vis-à-vis de l'ITFE
- Respecter les règles de « fonctionnement et de vie » de la formation
- Effectuer les travaux confiés par le formateur
- Adopter un comportement « irréprochable »
- Suivre le parcours de formation conforme au Plan Individuel de Formation établi lors du positionnement et de la convention de formation contractualisés entre l'ITFE, le stagiaire et la structure (employeur le cas échéant)
- Se présenter aux convocations des modules de formation et respecter les horaires
- Se présenter aux certifications (le cas échéant)
- Justifier de toute absence en formation (se reporter au règlement intérieur). « Les absences et retards à répétition non justifiés entraîneront une sanction telle que décrite dans le règlement intérieur et une procédure disciplinaire en découlant ».

G- Les questions, satisfaction et réclamations



L'ITFE s'est engagé dans une **démarche qualité**, soulignant une volonté d'amélioration en continu. Cette démarche porte une attention particulière à tous les aspects de l'ITFE, ainsi qu'à toutes les étapes rencontrées par les acteurs de la formation, qu'ils soient stagiaires, apprentis, formateurs, clubs ou partenaires.

Tout au long de leur parcours de formation, les stagiaires peuvent s'adresser à leurs formateurs et au secrétariat de l'ITFE pour toutes questions.

Afin de connaître votre avis sur votre expérience de formation, et soucieux de répondre aux futures attentes de la meilleure des manières, l'ITFE proposera en fin de formation un questionnaire de satisfaction que nous vous invitons à compléter.

En complément, l'ITFE met en place un formulaire vous permettant de faire remonter des points d'insatisfaction. Notre équipe traitera votre demande dans les meilleurs délais, et tâchera d'y apporter un retour. Ce formulaire est à retrouver via ce lien : Faites nous part de vos remarques.



H- Période crise sanitaire « Covid 19 » - Les consignes à respecter



Le stagiaire doit présenter un « **PASS SANITAIRE** » : cela consiste en la présentation, numérique (*via* l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les **trois suivantes** :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)

2. La preuve d'un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72h

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous une forme de QR Code. En aucun cas, l'usage du pass sanitaire ne sera subordonné à l'utilisation ou à la maîtrise d'un outil numérique. Le pass pourra prendre, selon le choix de l'utilisateur, la forme d'un support papier ou d'un support numérique via l'application TousAntiCovid notamment.

Pour récupérer votre « pass sanitaire », tout dépend de la preuve sanitaire choisie :

- **Certificat de vaccination** : scanner le code QR pour l'importer et le stocker en local, dans votre téléphone, avec TousAntiCovid ;
- **Tests RT-PCR et antigéniques** : génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient *via* un mail et un SMS pour aller la récupérer sur [le portail SI-DEP](#). Sur TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application est à la main du patient : à partir du document en format papier ou PDF issu de SI-DEP et qui accompagne le résultat du test, en scannant le code QR situé à gauche sur le document ; en cliquant sur le lien dans le portail SI-DEP, qui permet d'importer directement le résultat du test dans TousAntiCovid ;
- Le processus pour récupérer sa preuve de test positif, appelée également **preuve de "rétablissement"**, est le même que pour les tests négatifs via [SI-DEP](#).

Sources du 6 octobre 2021 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

I- À CONSULTER EN LIGNE

Règlement Intérieur : <https://urlz.fr/gAQR>

CGV : <https://urlz.fr/gAQU>